

Internat « Le val de Meuse »

Institut Mariette Delahaut

Jambes

Règlement d'ordre intérieur

1, Je dois **accepter et appliquer les consignes** qui me seront données. Ceci me permettra d'éviter les sanctions et de favoriser une **ambiance agréable** de vie en communauté.

2, J'**accepte l'autre** avec ses différences. Pour cela, je reste **poli**, je ne suis **pas violent**, je ne me **moque pas**, j'évite les gestes et les mots provocants. **Le harcèlement et le racket sont interdits** et seront sanctionnés sévèrement.

3, J'ai une **tenue vestimentaire adaptée** à la vie scolaire, celle-ci doit avoir un aspect **net et propre**.

Je respecte les **règles d'hygiène**, les toilettes du matin et du soir ainsi que les séances de douches sont **obligatoires**.

4, Pour les filles, un maquillage léger est autorisé. Les boucles d'oreilles et piercing sont autorisés pour autant qu'ils restent discrets.

5, Je **respecte les locaux et le matériel** mis à ma disposition. Toute dégradation ou destruction sera sanctionnée par une **réparation financière**.

6, A l'étude, le **calme** est de rigueur.

7, Les loisirs sont organisés et dirigés par les éducateurs. Les **activités** sont des moments de détente et d'éducation. **Ma présence y est obligatoire** (sauf avis médical). Cependant, pour des raisons de sécurité, les épileptiques n'iront pas à la piscine.

8, Il est **interdit de quitter l'internat**(exceptionnellement, l'administrateur peut accorder une autorisation de sortie).

9, Les montres avec alarme et les lampes de poche sont interdites. L'utilisation des GSM, MP3 et jeux électroniques est réglementée.

10, Je dois **éteindre et confier mon GSM** dès mon arrivée à l'internat. Je pourrai le récupérer le vendredi à 16h00. Lorsque son utilisation s'avère indispensable (stage, déplacements...) je pourrai le récupérer le temps de l'activité.

11, Je suis dans l'obligation de **remettre tous mes médicaments** à l'infirmier dès mon arrivée à l'internat.

12, Je **marque mon nom sur mes affaires** et j'en suis responsable. En aucun cas, le personnel de l'internat ne pourra être tenu pour responsable de la perte, du vol ou du bris d'objets ou vêtements. Il est fortement conseillé aux parents de ne pas laisser venir leurs enfants à l'internat avec des objets de valeur.

13, **L'échange ou le prêt de vêtements est strictement interdit.**

14, Je suis **responsable**, avec mes camarades de chambre, de **l'ordre et de la propreté du local** et du mobilier mis à notre disposition.

Après avoir utilisé du **matériel**, je dois le **ranger ou le rendre à l'éducateur** du groupe.

Je dois **mettre des pantoufles** pour circuler dans la chambre par mesure d'hygiène. Un local est mis à disposition pour ranger les chaussures et les pantoufles. Je ne peux pas circuler avec des chaussures dans le dortoir.

15, Je **peux utiliser le cadre d'affichage pour décorer ma chambre** à l'endroit prévu avec l'accord des éducateurs. Cette décoration doit rester correcte. Je **ne peux rien afficher sur les portes et les armoires**.

16, Je **ne peux pas apporter d'objets dangereux**.

Il est **strictement interdit** d'emporter :

- un couteau ou outil qui pourrait blesser,
- des livres et publications à caractère licencieux,
- des cigarettes,
- un briquet,
- des drogues dans son ensemble,
- des boissons alcoolisées.

Si je prends des **objets de valeur ou de l'argent**, c'est à mes risques et périls et sous la responsabilité exclusive des parents. Si j'ai besoin d'argent, je peux le **confier aux éducateurs ou à l'Administratrice**.

17, Les sanctions de l'internat sont celles appliquées selon la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

18, Je **donne une image digne et correct** de l'internat et de moi-même lors des déplacements entre les bâtiments de l'école, des sorties sportives et pédagogiques. Il est interdit de crier, de chanter et de se bousculer.

Je me **comporte correctement lors des repas**, j'utilise et respecte les couverts de la table. J'évite le gaspillage et je parle à voix basse avec mes compagnons de table.

19, Je **ne peux pas aller dans ma chambre** avant le repas du soir sauf si j'ai une autorisation. Je dois être accompagné d'un éducateur pour aller en zone de nuit.

Le coucher se fait à 20h30-21h pour les primaires et 21h30-22h00 pour les autres. Dès l'extinction des lumières, je dois me trouver **dans mon lit en silence et respecter le sommeil de chacun**.

20, Je peux utiliser le téléphone, la télévision et les autres matériaux mis à ma disposition **en présence et avec l'autorisation** d'un éducateur.

21, Je ne peux **téléphoner qu'en cas d'urgence**. Les messages des parents pourront être transmis si cela s'avère indispensable. Exceptionnellement, la première semaine suivant l'inscription, mes parents peuvent m'appeler.

22, Je dois **remettre un certificat médical** à l'Administrateur lorsque je suis malade.

23, Les **relations sexuelles sont interdites** ainsi que tout comportement inadéquat ou rapproché.

J'évite de parler ou d'avoir un comportement déplacé par rapport au sexe.

24, Durant la semaine, **je ne peux pas retourner chez moi.**

Une **dérogation exceptionnelle** peut cependant être donnée si une demande écrite est faite dans le carnet d'internat ou par courrier en précisant le moyen de transport pour le retour.

25, Afin de ne pas perturber l'organisation des activités du mercredi, départ à 12h00 et retour à l'internat à 18h00 au plus tôt. En **cas de retour exceptionnel**, je dois rentrer à l'internat **avant 21h30**. Si je rentre après 18h, je dois avoir pris mon repas et ma douche.

26, Directement après les cours, je retourne à l'internat.

27, Je reçois mon carnet d'internat le vendredi et je dois le rendre signé le lundi. Les oublis seront sanctionnés.

28, Il est strictement interdit d'amener des animaux.

Toute situation non décrite dans ce règlement fera l'objet d'un entretien avec l'Administrateur.

Lu et approuvé	Lu et approuvé	
Le responsable	L'élève majeur	L'Administrateur